

Vide atelier d'artistes Règlement

Le but de cette manifestation est de rendre l'art accessible au public, de créer un événement joyeux et convivial dans l'esprit du vide-greniers. L'originalité, la qualité, la diversité, la quantité des œuvres présentées, **les petits prix** proposés et la grande convivialité avec les exposants devraient attirer un nombreux public.

- Entrée du public libre et gratuite.
- Il sera possible de s'inscrire sur place dans la mesure des places disponibles.
- Le vide-ateliers d'artistes est ouvert aux **particuliers et aux professionnels** majeurs au centre du village

Ils profiteront de cette manifestation pour vendre, **à des prix très attractifs**, des œuvres de qualité qu'ils ne renient pas mais qu'ils ne désirent plus présenter dans des galeries et salons habituels.

L'esprit et le principe du vide atelier obligent l'exposant à ne pas pratiquer les mêmes tarifs que sur un marché d'art ou artisanal, mais des prix attractifs pour des fins de série, des invendus, des oeuvres de fond d'atelier etc...

- Les participants peuvent vendre librement leurs peintures et sculptures de **création personnelle** (pas de travaux d'élève, reproductions et multiples interdits). La vente d'objets artisanaux n'est pas autorisée.

La vente de matériel usagé (chevalets, livres, matériel, matériaux beaux-arts) est autorisée.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser des créations à caractère choquant, pornographique, ou incitant à la haine.

- Chaque participant dispose d'un emplacement multiple d'environ 2,50m de long par 2m de large à aménager par ses soins (prévoir son matériel d'exposition et un parasol éventuellement). Pour les personnes venant avec un barnum, celui-ci doit être ouvert sur 3 côtés. **Les voitures ne sont acceptées sur le lieu de vente que le temps du déchargement du matériel de 9h30 à 10h00.**

L'installation du marché se fera de 9h30 à 10h00 selon les directives des organisateurs.

L'attribution des emplacements dans la limite des places disponibles relève de la seule décision des organisateurs.

- Les exposants devront assurer une présence continue sur leur stand durant la totalité de la manifestation.
- Les artistes exposants s'engagent à ne pas remballer leur étal avant 17h00.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de nombre insuffisant de participants ou en cas de force majeure, d'interdiction préfectorale ou de prévisions météo très défavorables (vent important, fortes pluies etc..). Une solution de repli abritée est néanmoins prévue en cas d'averse.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de dégradation sur les stands.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.

Les organisateurs ne seront en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que vols, pertes,

casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à avoir contracté **une assurance**

responsabilité civile les couvrant pour ce genre de manifestation. (Ils doivent se renseigner auprès de leur assureur et pouvoir fournir une attestation).

- Les participants s'engagent à laisser leur emplacement propre à l'issue de la manifestation.
- Il est rappelé aux exposants qu'ils doivent respecter la législation en vigueur en matière fiscale et sociale.
- La participation à cette manifestation implique la complète acceptation du présent règlement.

Pour le repas de midi, on trouve à proximité : boulangerie, épicerie, un traiteur Chez Anne Cécile Jay (tél. 06 40 41 67 55 / commander 48h à l'avance vos plats à emporter), restaurants, café.

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-ATELIERS D'ARTISTES

Je soussigné(e)

NOM : PRENOM :

Adresse :

Téléphone:.....Email :

N°carte d'identité..... délivrée le/...../.....par.....

agissant en tant que : particulier / professionnel N° Siret :
ou/et N°Maison des artistes

souhaite réserver : nombre d'emplacement (2 mètres) : x 5 € = €

TOTAL = €

conformément à la législation en vigueur, déclare sur l'honneur :

| | |
|---|---|
| <p>(particuliers)</p> <p>- ne pas être commerçant(e) - ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 Code du Commerce) - ne pas participer à deux autres événements de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 Code Pénal)</p> <p>Fait à le</p> <p>Signature</p> | <p>(professionnels)</p> <p>- être soumis au régime de l'Art. L310-2 du C.D.C. - tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art. 321-7 Code Pénal)</p> <p>Fait à le</p> <p>Signature</p> |
|---|---|

Renseignements : salonsappey@gmail.com. Le dossier d'inscription est à envoyer à Hélène Perino, Le Churut, 38700 Le Sappey en Chartreuse

Seuls les dossiers accompagnés de ces 3 justificatifs seront pris en considération :

- Le bulletin d'inscription complété (ci-dessus)
- Le règlement correspondant au montant de votre réservation (chèque à l'ordre de Even'Sappey)
- Une photocopie **recto-verso** de votre pièce d'identité.

MODALITES à EFFECTUER SUR PLACE à VOTRE ARRIVEE et PIECES à FOURNIR (si vous ne nous les avez pas fait parvenir au préalable)

- Fournir une pièce d'identité
- PROFESSIONNELS : fournir les justificatifs de votre statut d'artiste professionnel (N°SIREN ou N° Maison des artistes)
- AMATEURS : compléter et remplir le registre obligatoire ainsi que l'attestation concernant votre non participation à plus de 2 ventes de ce type dans l'année
- Régler votre participation

Even'Sappey, Le Bourg, 38700 Le Sappey en Chartreuse, SIRET 393 011 556 00015 N°PREF. W381000975
Even'Sappey est la nouvelle entité associative gérant la compétence "événements" du Sappey en Chartreuse dans la continuité de l'ex Syndicat d'Initiative dont la compétence touristique a été transférée à la "METROPOLE".